



Schéma d'Aménagement  
de Gestion des Eaux  
du bassin de l'Arve

C L E



## Compte-rendu

### Commission Locale de l'Eau

Lundi 25 mars 2019

## SYNTHESE

Cette réunion de CLE avait pour objectifs de donner un avis sur les projets suivants:

- Projet de contrat global de bassin versant de l'Arve avec l'Agence de l'Eau (SM3A),
- Projet de contrat de territoire des Espaces Naturels Sensibles alluviaux de l'Arve (CTENS) (SM3A),
- Projet de 2<sup>e</sup> Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) (SM3A),
- Projet de casse automobile sur la commune de Gaillard en bord d'Arve,
- Avis produits par le bureau en délégation de la CLE.

Annexes :

- Projet de compte-rendu de la CLE du 21 décembre 2018
- Projet de contrat global de bassin versant de l'Arve (maître d'ouvrage SM3A) :
  - Fiches actions du projet de contrat (provisoires)
    - Projets de fiches actions du SAGE
    - Autres projets de fiches actions grand cycle de l'eau
  - Projet de rapport du contrat (provisoire) : Grand cycle de l'eau, petit cycle de l'eau, Arve pure 2022
  - Projet d'engagement des partenaires (provisoire)
- Projet de Contrat Territorial ENS alluvial de l'Arve (maître d'ouvrage SM3A)
  - Projet de fiches actions CTENS
  - Projet de rapport du contrat CTENS
- Projet de PAPI (SM3A)
  - Pièce 1 - Présentation du porteur
  - Pièce 2 - Diagnostic du territoire
  - Pièce 2 Annexe 4 – Atlas
  - Pièce 2 Annexe 5 - Bilan PAPI Arve 1
  - Pièce 3 - Stratégie du PAPI Arve 2
  - Pièce 4 - Gouvernance Locale
  - Pièce 5 - Note d'urbanisme
  - Pièce 6 - Programme d'actions
  - Pièce 7 - AMC et ACB
  - Pièce 7 Annexe 1 - Rapport AMC
  - Pièce 8 - Analyse environnementale
  - Pièce 12 - Résumé non technique
  - Pièce 13 - Synthèse de la consultation du public
- Recommandations du SAGE pour la mise en œuvre du PAPI
- Derniers avis de la CLE :
  - Questions importantes du projet de SDAGE 2021-2027

Le lundi 25 mars 2019, la Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie en salle Jal-louvre à Arenthon, sous la présidence de M. Martial SADDIER, président de la CLE.

**Liste des présents :**

***COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :***

- M. Martial SADDIER** (Région Auvergne Rhône-Alpes) ;  
**M. Raymond MUDRY** (Conseil Départemental de Haute-Savoie) ;  
**Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET** (Conseil Départemental de Haute-Savoie) ;  
**M. Bruno FOREL** (CC des Quatre rivières) a reçu pouvoir de M. Gilbert CATALA (CC Cluses Arve et Montagnes) ;  
**M. Guy ROGUET** (CC du Genevois) a reçu pouvoir du M. Pierre-Jean CRASTES (CC Genevois) ;  
**M. Serge SAVOINI** (Syndicat intercommunal Rocailles et Bellecombe) ;  
**Mme Josette CROZET** (CC Cluses, Arve et montagnes) ;  
**M. Jean-Luc SOULAT** (Annemasse Agglo) a reçu pouvoir de M. Alain BOSSON (Annemasse Agglo) ;  
**M. Robert BURGNIARD** (Annemasse Agglo) a reçu pouvoir de M. Jean-Paul MUSARD (CC de la Vallée Verte) ;  
**M. Maurice LAPEROUSSAZ** (Annemasse Agglo) ;  
**M. Jacques BOUVARD** (Annemasse Agglo) a reçu pour de M. Claude HUGARD (CC Cluses Arve et Montagnes) ;  
**Mme Claire GRANDJACQUES** (CC du Pays du Mont-Blanc) ;  
**M. Philippe DREVON** (CC du Pays du Mont-Blanc) a reçu pouvoir de M. Jean-Jacques GRANDCOLLOT (SIVM du Haut Giffre) ;  
**M. Gérard BURNET** (CC de la vallée de Chamonix Mont-Blanc) ;  
**M. Daniel BUFFLIER** (CC du Pays Rochois) a reçu pouvoir de M. Marin GAILLARD (CC du Pays Rochois) ;  
**M. Claude MOENNE** (CC du Pays Rochois) ;  
**M. Jean-Pierre MERMIN** (CC Faucigny-Glières) a reçu pouvoir de M. Bertrand MAURIS-DEMOURIOUX (CC Faucigny-Glières) ;  
**M. Stéphane VALLI** (SM3A) ;  
**Mme Dominique JIMENEZ**(SM3A) ;  
**M. André PERRILLAT-AMEDE**(SM3A) ;  
**M. Maurice DESAILLOUD**(SM3A).

***COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES UTILISATEURS ET USAGERS :***

- L'Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie** représenté par Noel GENTRIC ;  
**Le Comité Départemental de Haute-Savoie de Canoë-Kayak** représenté par M. Patrick OROSZ ;  
**Le Regroupement des guides de sports d'eau vive de l'Arve** représenté par M. Alain PIEDOY ;  
**La Fédération Départementale de Pêche et Protection de Milieu Aquatique 74** représentée par M. Philippe HUCHET ;  
**AAPPMA Du Chablais-Genoivois** représenté par M. Pierre COSTES ;  
**ATMB** représenté par M. Gaëtan MASSON ;  
**UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes** représentée par M. Pierre-Jean SERRET a reçu pouvoir de SNCF Mobilités ;  
**La Fédération BTP 74** représenté par M. Eric VODINH ;  
**SNDEC** représenté par M. Jean-Marc REYDET a reçu pouvoir de la CCI Haute-Savoie ;  
**Domaine Skiable de France** représenté par M. Jean-Claude OLRY ;  
**France Nature Environnement 74** représenté par M. Thierry DECURNINGE, a reçu pouvoir de Mountain Wilderness France ;  
**ASTERS** représenté par M. Christian SCHWOEHRER ;

**UFC Que Choisir** représentée par Mme Pierrette MENERAULT ;  
**EDF – Production et Ingénierie Hydraulique** représentée par Mme Anne-Lise BOUVIER, a reçu pouvoir de Fédération EAF-France Electricité ;  
**ENEDIS** représenté par M. Alain Michelet.

#### *COLLÈGE DE L'ETAT ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :*

**Le Préfet de la Haute-Savoie** représenté par Mme Isabelle NUTI, a reçu pouvoir du Préfet Coordonnateur de bassin ;

**Direction Départementale des Territoires 74** représentée par Mme Anne DUME – a reçu pouvoir de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes ;

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale** représentée par M. Jean-Philippe WINIARSKI ;

**Direction Départementale de la Protection des Populations** représentée par Mme Odile PETIT a reçu pouvoir du RTM ;

**ARS Auvergne Rhône-Alpes - Cellule Santé publique** représentée par Mme Florence CULOMA a reçu pouvoir de METEO France ;

**L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse** représentée par M. Yannick PREBAY ;

**Groupement de Gendarmerie de Haute-Savoie** représenté par Mme le Colonel Rébecca HERBEPIN ;

**Agence Française pour la Biodiversité** représentée par M. Alain AUBRUN, a reçu pouvoir de l'ONCFS ;

**L'ONF** représenté par M. Olivier LECLERC ;

#### *REPRÉSENTANT DU TERRITOIRE SUISSE (voix non délibérative) :*

**Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève**, représenté par M. Hervé FAUVAIN ;

#### **Invités :**

M. BLOCH – CC du Genevois, Directeur de la régie de l'eau et l'assainissement  
Mme Solenne VERBRUGGHE – CC du Genevois  
M. Jean-Pierre BOSLAUD – Maire de Gaillard  
M. Alain BOGET – Maire adjoint de Gaillard  
M. Denis JUGET – Conseiller municipal de Gaillard, président du groupe technique des producteurs de légumes  
M. HELIAS – Commune de Gaillard, service urbanisme  
M. EYCKEN – Commune de Gaillard, service Environnement  
Mme Florence EVRA-ASPORD – Agence de l'Eau  
Mme Laure CASTEL – Agence de l'Eau

#### **Assistaient également :**

Mme Stéphanie MUGNIER – SM3A, DGS  
Mme Sylvie DUPLAN – SM3A, DGA  
M. Florent CHARLES – SM3A - DGST  
Mme Liana REUILLY – SM3A-SAGE-Arve Pure  
M. Nicolas LE MEHAUTE – SM3A-SAGE  
Mme Charlène CARDOSO – SM3A-SAGE

#### **Liste des absents représentés :**

#### *COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :*

**M. Pierre-Jean CRASTES** (CC du Genevois) donne pouvoir à M. Guy ROGUET (CC du Genevois) ;

**M. Gilbert CATALA** (CC Cluses, Arve et montagnes) donne pouvoir à M. Bruno FOREL (CC des Quatre rivières) ;  
**M. Claude HUGARD** (CC Cluses, Arve et montagnes) donne pouvoir M. Jacques BOUVARD (Annemasse Agglo) ;  
**M. Alain BOSSON** (Annemasse Agglo) donne pouvoir M. Jean-Luc SOULAT (Annemasse Agglo) ;  
;  
**M. Jean-Paul MUSARD** (CC de la Vallée Verte) donne pouvoir à M. Robert BURGNIARD (Annemasse Agglo) ;  
**M. Jean-Jacques GRANDCOLLOT** (SIVM du Haut-Giffre) donne pouvoir à M. Philippe DREVON (CC du Pays du Mont-Blanc) ;  
**M. Marin GAILLARD** (CC du Pays Rochois) donne pouvoir à M. Daniel BUFFLIER (CCPR) ;  
**M. Bertrand MAURIS-DEMOURIoux** (CC Faucigny-Glières) donne pouvoir à M. Jean-Pierre MERMIN (CCFG) ;

#### *COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES UTILISATEURS ET USAGERS :*

**La Chambre de Commerce et de l'Industrie** représenté par Mme Marie-Pierre PLANCHAMP, donne pouvoir au SNDEC ;  
**Fédération EAF-France Electricité** représentée par M. David THOUVENOT, donne pouvoir à EDF ;  
**Mountain Wilderness France** représentée par Guy SCHUTTER, donne pouvoir à France Nature Environnement Haute-Savoie  
**SNCF Mobilités** représenté par M. Yannick MATILLON donne pouvoir à UNICEM Auvergne Rhône-Alpes ;

#### *COLLÈGE DE L'ETAT ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :*

**Le Préfet coordonnateur de bassin, Pascal MAILHOS**, donne pouvoir au Préfet de la Haute-Savoie ;  
**DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation du bassin Rhône-Méditerranée** représentée par M. Christophe BLANC donne pouvoir à la DDT74 ;  
**ONCFS** représenté par M. Stéphane ANSELME-MARTIN, donne pouvoir à AFB  
**RTM** représenté par M. Bruno LAILY donne pouvoir à la DDPP 74 ;  
**METEO France** représenté par M. Gilles BRUNOT, donne pouvoir à ARS ;

#### *Liste des excusés / absents non représentés :*

#### *COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :*

**M. Eric FOURNIER** (Région Auvergne Rhône-Alpes) ;  
**Mme Julie GNUVA** (Région Auvergne Rhône-Alpes) ;  
**M. Joel BAUD-GRASSET** (Conseil Départemental de Haute-Savoie) ;  
**Mme Christine CHAFFARD** (CC des Quatre rivières) ;  
**Mme Caroline LAVERRIERE** (CC du Genevois) ;  
**M. Amar AYEB** (CC du Genevois) ;  
**M. Jean-François CICLET** (Syndicat intercommunal Rocailles et Bellecombe) ;  
**M. Marc IOCHUM** (CC Cluses, Arve et montagnes) ;  
**Mme Sylviane NOEL** (CC Cluses, Arve et montagnes) ;  
**M. Jean-Louis CONUS** (Annemasse Agglo) ;  
**M. Denis MOUCHET** (CC de la Vallée Verte) ;  
**M. Stéphane BOUVET** (SIVM du Haut-Giffre) ;  
**M. Christophe BOUGAULT** (CC du Pays du Mont-Blanc) ;  
**M. Etienne JACQUET** (CC du Pays du Mont-Blanc)  
**M. André ALLARD** (CC du Pays du Mont-Blanc) ;  
**M. Patrick BOUCHARD** (CC de la vallée de Chamonix Mont-Blanc) ;  
**M. Alain SOLLIET** (CC Faucigny-Glières) ;  
**M. Jean-Claude BURNET** (SM3A) ;

Mme Marie-Antoinette METRAL (SDIS 74).

*COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES UTILISATEURS ET USAGERS :*

Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;

Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc ;

CDPC 74- Comité départemental de pilotage du canyonisme en Haute Savoie ;

AAPPMA Faucigny-Glières ;

Association Nationale des Maires de stations de Montagne ;

Fédération Départementale des Chasseurs 74 ;

Pole excellence bois ;

Savoie Mont-Blanc Tourisme ;

Pro Mont-Blanc ;

Innovation et Développement du Tourisme.

*REPRÉSENTANT DU TERRITOIRE SUISSE (voix non délibérative) :*

CIPEL ;

Electricité d'Emosson.

**RÉCAPITULATIF DES PARTICIPANTS :**

<b>Collège</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Absents / excusés</b>	<b>Total</b>
<b>Elus</b>	21	8	19	48
<b>Usagers</b>	15	4	10	29
<b>Etat</b>	9	5	0	14
<b>Total voix délibératives</b>	<b>45</b>	<b>17</b>	<b>29</b>	<b>91</b>
<b>Représentants Suisse</b>	1	0	2	3
<b>Invités</b>	15			15

Le quorum des 2/3 de la CLE étant fixé à 61, le nombre total de votants est de 62, le quorum est considéré comme étant atteint.

**ORDRE DU JOUR DE LA REUNION**

Cette réunion de CLE avait pour objectifs de donner un avis sur les projets suivants :

- Projet de contrat global avec l'Agence de l'Eau
- Projet de contrat de territoire ENS
- Projet de PAPI Arve 2
- Projet de casse automobile sur la commune de Gaillard en bord d'Arve
- Information : Avis produits par le bureau en délégation de la CLE

## INTRODUCTION

Martial SADDIER, en sa qualité de Président de la Commission Locale de l'Eau accueille les participants et remercie les membres présents.

### 1 DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 21 DECEMBRE 2018

Mme Anne-Lise BOUVIER représentant EDF est désignée en qualité de secrétaire de séance. Martial SADDIER soumet au vote de la CLE le compte-rendu de la dernière séance plénière de la CLE (le 21 décembre 2018).

- Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### 2 AVIS SUR LE PROJET DE CASSE AUTOMOBILE EN RIVE DROITE DE L'ARVE SUR LA COMMUNE DE GAILLARD

#### ❖ *Propos introductifs par le président de la CLE*

Martial SADDIER propose de modifier l'ordre du jour de la réunion pour traiter prioritairement du projet de casse automobile en rive droite de l'Arve sur la commune de Gaillard, en la présence de Monsieur le Maire, Jean-François BOSLAND, spécialement invité. Martial SADDIER explique que cet avis s'inscrit dans le cadre du pouvoir d'auto-saisine de la CLE du SAGE.

#### ❖ *Présentation du projet de casse automobile (cf. diaporama de présentation)*

M. Hélias de la mairie de Gaillard présente le projet de casse automobile aux membres de la CLE (cf. diaporama joint). Martial SADDIER expose aux membres de la CLE le contexte du projet et les enjeux liés aux risques d'inondation de l'Arve (cf. diaporama de séance). Il précise que le projet se situe sur une zone qui a été inondée par la crue de l'Arve en mai 2015 et qu'il n'est pas souhaitable d'envisager ce type d'aménagement dans une zone très exposée aux risques. D'une façon générale, il soutient le fait que l'on ne peut plus installer des activités potentiellement polluantes en bord d'Arve. En ce sens, il propose aux membres de la CLE de donner un avis défavorable au projet d'aménagement.

#### ❖ *Echanges sur le projet de casse automobile*

M. Bruno FOREL, en sa qualité de président du SM3A, évoque également un avis défavorable sur le projet compte tenu des enjeux environnementaux présents sur le secteur.

Mme Isabelle NUTI (DDT74) précise que le dossier de demande est incomplet à ce jour. Cette information provient des services de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, services instructeurs du projet, qui s'excusent de ne pouvoir assister à la présente réunion et qui n'ont à ce jour pas arrêté l'instruction du dossier. Elle précise que la complétude du dossier nécessite encore un certain nombre d'éléments de la part du pétitionnaire.

Isabelle NUTI souhaite également préciser qu'à l'heure actuelle, le projet d'aménagement est compatible avec le PLU de Gaillard. Il est nécessaire d'envisager une évolution du zonage du PLU pour éviter l'implantation de ce type d'activité, si la commune le souhaite.

En tant que Directrice adjointe de la DDT74, Isabelle NUTI souligne qu'au titre du PPR inondation, une vigilance particulière est à avoir sur cette zone du fait du phénomène de remontées de nappe lors de certaines crues de l'Arve.

Elle suggère donc au président que la CLE puisse se prononcer sur la base d'un projet plus complet. Par ailleurs, **les services de l'Etat ne prendront pas part au vote de la CLE ce jour, étant donné que l'instruction de ce dossier est toujours en cours.**

Martial SADDIER remercie Mme NUTI pour avoir apporté ces éclairages de la part des services instructeurs. Il trouve qu'il est intéressant de faire connaître la position de la CLE aux services de la DREAL qui peuvent méconnaître certains éléments du contexte local pour l'instruction de ce type de dossier.

Mme Odile PETIT (DDPP74) fait remarquer que la procédure d'instruction du projet de casse automobile n'est pas comparable à celle du projet de porcherie des Bornes car le projet de porcherie des Bornes a été classé par absence de signature de l'arrêté.

Martial SADDIER répond que pour la porcherie des Bornes, il y a eu un jugement qui a cassé la procédure, suite à l'avis de la CLE notamment. Il soutient donc que l'avis de la CLE du SAGE a un vrai poids dans les décisions juridiques. Il souhaite par conséquent proposer dans le cadre du projet de casse automobile de Gaillard, que la CLE du SAGE attire l'attention de la DREAL sur ce projet et qu'elle ne souhaite pas donner d'avis favorable en l'état actuel des informations. Martial SADDIER souhaite reformuler le projet d'avis en ce sens.

Après demande du président, la CLE n'a pas d'autres questions.

#### ❖ **Avis de la CLE du SAGE**

Le président soumet le projet d'avis au vote de la CLE avec les modifications non substantielles.

#### **Résultats du vote :**

- **48 votes pour**
- **14 abstentions (tous les membres du collège de l'Etat)**
- **0 vote contre**

**L'avis de la CLE du SAGE de l'Arve est voté à l'unanimité avec le quorum des 2/3 :**

**Compte tenu de la nature de l'activité envisagée qui présente des risques de pollution, de la localisation en proximité de l'Arve, en zone à enjeux d'une nappe stratégique pour l'AEP et des orientations de la disposition NAP-5 du PAGD du SAGE de l'Arve, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Arve ne souhaite pas donner aux services instructeurs d'avis favorable au projet d'implantation d'un centre agréé Véhicules Hors d'Usage sur la commune de Gaillard en l'état actuel des informations disponibles.**

Martial SADDIER rappelle aux élus qu'il est important d'être crédible sur les règles de constructibilité des terrains. Il y a selon lui, un besoin réel de se doter d'un périmètre « sacralisé » au regard des risques d'inondation connus sur le bassin de l'Arve. Il remercie le Maire de Gaillard, les services communaux et la CLE du SAGE pour cette décision.

### **3 AVIS SUR LE PROJET DE PAPI 2 DU BASSIN DE L'ARVE**

#### ❖ **Propos introductifs par le président de la CLE**

Martial SADDIER souhaite introduire les prochains dossiers de la séance. Il soutient que le vote de la CLE du SAGE de l'Arve sur ces projets sera un vote historique pour les acteurs du bassin de l'Arve. Il regrette par ailleurs le manque de relai presse suffisant autour de cet événement. En effet, les projets de PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations), de contrat global de bassin versant de l'Arve et de contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles alluviaux de l'Arve, déposés par le SM3A, représentent près de 75 millions d'euros de subventions au bénéfice des projets sur le bassin de l'Arve. Ces subventions vont générer près de 200 millions d'euros de travaux. C'est une opportunité exceptionnelle pour les rivières du bassin, pour les habitants actuels et futurs, pour les 550 000 lits touristiques, pour les entreprises locales.

Martial SADDIER rapporte qu'en qualité de Président du comité de bassin Rhône Méditerranée, il s'agit d'un des rares endroits du bassin où l'on signera 3 contrats sur un seul et même territoire d'ici 2020. Il remercie les principaux financeurs que sont le Conseil Départemental (13 millions € d'aides), l'Etat (40 M€ au PAPI) et l'Agence de l'Eau (30 millions € d'aides).

Martial SADDIER salue le travail colossal qui a été mené en un temps très court pour superposer ces 3 contrats. Ce travail est également salué par le directeur de la délégation de Lyon de l'Agence de l'Eau, M. Yannick PREBAY. Martial SADDIER remercie les collaborateurs du SM3A, du SAGE et de l'Agence de l'Eau.

Martial SADDIER rappelle que le CTENS sera signé le 20 mai au SM3A et le contrat global le 28 juin à 16h30 au SM3A. Il remercie notamment EDF et ATMB qui ont confirmé leur présence à cet évènement. Il souhaite pouvoir compter sur un grand nombre de participants lors de cette signature et demande donc à chacun de se rendre disponible. Il compte également sur la présence du préfet de la Haute-Savoie et du préfet coordonnateur de bassin.

Martial SADDIER rappelle que dans la procédure d'approbation du PAPI 2, il est nécessaire d'avoir l'avis favorable du comité d'agrément du comité de bassin RM. Pour le contrat global, la CLE du SAGE constitue ce comité d'agrément, qui sera suivi de l'avis de la commission des aides de l'Agence de l'Eau en juin prochain. Pour l'approbation du PAPI et du CG, l'avis favorable de la CLE est attendu. Concernant le CTENS, cet avis est facultatif.

#### ❖ **Présentation du projet de PAPI Arve 2 (cf. diaporama de présentation)**

M. Florent CHARLES présente le projet de PAPI 2 de l'Arve. Il informe que le travail rédactionnel est terminé du côté SM3A et que le dossier passe à l'instruction des services de l'Etat. Il précise que le projet de PAPI 2 répond aux exigences d'un nouveau cahier des charges national qui est plus étoffé que le précédent. Il présente la carte localisant les actions du PAPI 2, les 7 axes du PAPI 2 et les plans de financement associés à chaque axe. Il précise qu'il y a plusieurs maîtres d'ouvrages (SM3A, Etat et autres) et prend note d'une erreur de calcul sur les totaux d'un des tableaux.

Il informe en outre que le SM3A se lance dans les entraînements à l'exercice sur table et simulations de Plans Communaux de Sauvegardes et qu'ils pourront être pérennisés dans le cadre du projet de PAPI 2.

L'Axe 7 du projet de PAPI représente le plus gros investissement puisqu'il s'agit de travaux de gestion des ouvrages de protection hydraulique (systèmes d'endiguement de Bonneville Ayze, Sallanches, Magland...).

M. Florent CHARLES rappelle que le montant du PAPI 1 (après avenant) était de près de 30 millions d'euros et que le projet de PAPI 2 est plus ambitieux avec un montant global doublé.

#### ❖ **Echanges sur le projet de PAPI 2 Arve**

Martial SADDIER pose une question sur le montant des travaux relatifs à la sécurisation du Bionnassay dans le contexte d'une inondation qui serait consécutive à une rupture de poche d'eau glaciaire à Saint-Gervais-les-Bains (Fiche action n°6B21 : 300 000 €). Florent CHARLES précise que ce montant correspond à une première tranche fonctionnelle de travaux de protection du hameau de Bionnay.

Bruno FOREL précise que ce dossier est assez complexe et qu'à l'heure actuelle, le SM3A n'est pas tenu suffisamment informé de l'état du risque sur ce secteur. Il souligne que le Maire de Saint-Gervais rappelle d'un côté les responsabilités du SM3A au titre de la GEMAPI, mais précise également que le SM3A n'est pas convié aux comités de pilotage ni aux commissions de suivi depuis 2015, n'étant par conséquent rendu destinataire d'aucune information sur l'évaluation de ce risque. En qualité de président, il affirme que le SM3A souhaite être *a minima* associé aux discussions à ce sujet. Le SM3A assumera sa mission de prévention des inondations en étudiant puis réalisant les ouvrages de protection nécessaires pour protéger les enjeux à Bionnay, conformément à la fiche action ajoutée au PAPI1, et en partie reportée au PAPI2.



Martial SADDIER informe que pendant son mandat de président du SM3A, il s'était engagé à s'investir sur la question. Il avait notamment pointé à ce moment-là le besoin de liant entre l'Etat et le SM3A. Il reste préoccupé par le montant affiché car il estime que les travaux nécessaires sont importants aux regards des enjeux sur ce secteur.

M. Philippe DREVON précise que la CCPMB n'a également jamais eu d'information à ce sujet, si ce n'est le courrier du Préfet de la Haute-Savoie, malgré le transfert de l'exercice de la compétence GEMAPI. Il soutient également que la Communauté de Communes est tout à fait disposée à se prononcer sur cette affaire à condition d'être également associée.

Mme Claire GRANDJACQUES estime que le coût annuel de la gestion courante de l'ouvrage est très important. Elle se chargera de retrouver les chiffres précis.

Mme NUTI rappelle que la protection des biens et des personnes représente une priorité de l'Etat qui est prêt à se mobiliser sur ce dossier. Elle félicite par ailleurs le travail du SM3A, pour l'assemblage des informations et son expertise pour l'élaboration du projet de PAPI 2.

M. Alain PIEDOY (RGSEVVA) rapporte que les professionnels des sports en eaux vives souhaitent être associés lors des travaux effectués en rivière. Martial SADDIER rappelle que de gros efforts ont été faits et qu'il y a besoin de garder à l'esprit qu'il faut partager, préserver l'eau et laisser la rivière hors d'usage récréatif pendant les périodes réglementaires. M. Alain AUBRUN précise que cette période s'étend du 1<sup>er</sup> novembre au 15 mars. Alain PIEDOY précise qu'il n'y a pas d'activités en eaux vives au cours de cette période-là.

M. Patrick OROSZ évoque le problème des anciennes décharges de l'Arve qui relarguent des résidus plastiques dans l'Arve. Martial SADDIER répond que ce sujet a été intégré dans le projet de contrat global.

M. SADDIER remercie pour ces échanges et pour le travail mené par le SM3A. Il demande que le projet mis au vote de la CLE intègre une augmentation de l'enveloppe allouée à la protection de Saint-Gervais en intégrant les projets d'aménagements du Bionnassay Aval visant à améliorer le transit, maximiser la section d'écoulement et minimiser les dépôts au niveau du hameau de Bionnay et souligne l'intérêt d'une action qui viserait à arrêter les matériaux en amont des gorges. Après demande du président, la CLE n'a pas d'autres questions.

#### ❖ **Avis de la CLE du SAGE**

Le président soumet le projet d'avis au vote de la CLE avec les modifications non substantielles concernant les travaux de Saint-Gervais.

#### **Résultats du vote :**

- **62 votes pour**
- **0 abstention**
- **0 vote contre**

**L'avis de la CLE du SAGE de l'Arve est voté à l'unanimité avec le quorum des 2/3 :**

**Compte tenu des objectifs poursuivis par le PAPI qui permet au SM3A de mettre en œuvre le volet risque du SAGE, compte tenu des réponses apportées par le SM3A pour assurer la cohérence et la compatibilité des actions conduites avec les dispositions du SAGE relatives à la préservation des milieux naturels, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Arve donne un avis favorable au projet de PAPI 2 de l'Arve et demande à ce qu'il puisse être complété par une amélioration du dispositif de sécurisation du Bionnassay dans et en amont de la traversée du hameau de Bionnay à Saint Gervais.**

## 4 PROJET DE CONTRAT GLOBAL DE BASSIN VERSANT DE L'ARVE

### ❖ *Propos introductifs par le Directeur Général Adjoint de l'Agence de l'Eau*

M. Yannick PREBAY souligne qu'il s'agit d'un contrat unique sur le bassin RM. Il félicite l'important travail ayant permis d'englober toutes les thématiques de l'agence de l'eau. Il note qu'il y a de nombreux projets en faveur du petit cycle de l'eau (eau et assainissement) avec une enveloppe bonus sur le petit cycle qui s'élève à 1,7 millions d'euros. Il sera demandé à la CLE de se positionner pour prioriser les actions pouvant bénéficier de cette enveloppe bonus. Avec plus de 10 millions euros d'aides par an, il s'agit du contrat le plus important sur le bassin Rhône-Méditerranée.

Yannick PREBAY encourage les différents maîtres d'ouvrages pour la réalisation des actions dans les délais fixés. Il rappelle que l'Agence de l'Eau sera vigilante au taux de réalisation global du contrat. Il regrette que certains territoires aient un taux qui ne dépasse pas les 50%. Il est donc important de poursuivre les efforts dans l'opérationnalité du contrat.

Yannick PREBAY félicite le nombre important de signataires prévus (plus de 40) dont un bon nombre siègent à la CLE du SAGE, avec notamment la présence d'un ensemble de signataires internationaux, ce qui donne au contrat une dimension assez unique.

### ❖ *Présentation du projet de contrat global (cf. diaporama de présentation)*

Mme Sylvie DUPLAN, qui synthétise le contrat délibéré par le SM3A (désignée comme structure porteuse et animatrice du contrat), informe que le projet de contrat comporte des actions qui répondent aux attentes de la Directive Cadre Européenne (50% des actions du Programme de Mesures de l'Agence de l'Eau restant à conduire) et contribuent également des sujets encore peu développés : stratégie zones humides, hydromorphologie, études quantitatives...

Mme Laure CASTEL évoque les projets relevant du « petit cycle de l'eau », avec des projets de méthanisation, amélioration des rendements des réseaux AEP, mise en séparatif des réseaux assainissement et pluvial. Elle note que 32 actions ont été identifiées pour bénéficier de l'enveloppe bonus. Elle rappelle que ces actions ne sont pas éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau au sens strict. Cette enveloppe bonus permettra aux maîtres d'ouvrages de financer une partie de ces actions non éligibles, comme par exemple le traitement de l'eau en cas de non-conformité sanitaire.

Martial SADDIER souligne une autre particularité du cadre de financement de l'Agence de l'Eau : l'alignement de la durée des avances non remboursables sur la durée du business plan des projets de méthanisation. Cette nouveauté a été expérimentée avec le projet de méthanisation du biogaz à la STEP de Marignier (2 millions d'avances non remboursables sur 14 ans). Cette pratique n'était pas possible auparavant et elle le sera dans le cadre du contrat global de l'Arve. C'est la raison pour laquelle est affichée une enveloppe bonus à 1,7 millions au lieu de 1,2 millions, car les 10% s'appliquent également sur le montant des avances non remboursables.

Mme Florence EVRA-ASPORD présente le projet de 3<sup>ème</sup> Opération collective Arve Pure : « Arve Pure 2022 ». Elle souligne l'entrée de 3 nouveaux territoires dans le dispositif : la CC du Genevois, la CC de la Vallée Verte et le Haut-Giffre. Elle accuse bonne réception de toutes les annexes qui ont été corrigées et envoyées à l'Agence par les collectivités. La moitié d'entre elles ont été visées et intégrées au projet de contrat. Pour les autres, les discussions en cours permettront de finaliser le travail rédactionnel. Elle note le besoin urgent de clarifier les objectifs avec le Haut-Giffre et attend un retour rapide de leur annexe.

Florence EVRA-ASPORD souligne qu'Arve Pure 2022 sera l'opération collective la plus importante de RMC en termes d'investissements et en termes d'ETP subventionnés.

### ❖ *Echanges sur le projet de contrat global*

Martial SADDIER rappelle que « le prototype » d'Arve Pure avait été mis en place à l'époque par M. Raymond MUDRY à Marignier. Il rappelle que dans le cadre du 11<sup>e</sup> programme d'actions de l'Agence de l'Eau, le financement des opérations collectives est conditionné par la présence

d'un contrat global, lui-même appuyé sur un SAGE approuvé. Il félicite les années d'avance du territoire de l'Arve en la matière, en superposant les actions du petit cycle, du grand cycle de l'eau et un PAPI. Il rappelle que les aides de l'Agence de l'Eau pour Arve Pure 2018 étaient de 10,5 millions d'euros sur 6 ans et que celles d'Arve Pure 2022 – avec plus de collectivités signataires – s'élèveraient à 7 millions d'euros sur 3 ans. Il remercie par ailleurs le Directeur général de l'Agence de l'Eau pour avoir retenu ce montant prévisionnel à faire valider par la commission des aides.

Martial SADDIER remercie également les collectivités ayant rejoint le dispositif Arve Pure.

L'ensemble des dispositifs Arve Pure a permis de générer 20 millions d'euros d'aides pour les industries locales, l'artisanat et les collectivités locales. Il rappelle l'importance de mettre en œuvre les actions subventionnées et dépenser les subventions allouées pour éviter les ponctions de l'Etat sur les budgets des Agences de l'Eau.

Martial SADDIER évoque une éventuelle modification sur le projet de contrat global concernant le projet de raccordement de la STEP OCYBELE (à Gaillard) gérée par Annemasse Agglo avec la STEP de la Vilette (à Thonex - CH) pour le traitement des effluents par les micropolluants. Il rappelle que la politique de traitement des micropolluants est différente de part et d'autres de la frontière franco-suisse.

Yannick PREBAY précise que pour ce projet, les travaux de réalisation de raccordement côté français ont été estimés à 2,3 millions d'euros. Il informe que les aides de l'Agence pour ces travaux de raccordement seront mobilisées dans ce cas précis au titre de la restauration morphologique du Foron nécessitant le déplacement du point de rejet. Un effort réel sera produit par l'Agence, mais restera dans des montants raisonnables. Martial SADDIER remercie M. PREBAY et salue la Direction Générale de l'Eau pour ce geste.

M. Hervé Fauvain représentant l'Etat de Genève excuse M. François PASQUINI. Il informe que pour l'Etat de Genève, ce projet permet de répondre aux enjeux transfrontaliers franco-suisse de protection de la nappe du Genevois.

Jean-Luc SOULAT les remercie pour ces échanges et le geste de l'Agence de l'Eau. Il rapporte que les élus d'Annemasse Agglo ont bien conscience qu'il s'agit d'un sujet novateur du côté français.

Florence EVRA ASPORD, félicite au passage Annemasse Agglo pour les projets d'infiltration qui ont été proposés dans le cadre du contrat global.

Sylvie DUPLAN présente le plan de financement du contrat global. Martial SADDIER précise que la somme qui est présentée est susceptible d'évoluer avec les promesses d'engagement des autres signataires.

Martial SADDIER informe qu'il s'agit du premier contrat parmi les 15 territoires présélectionnés par l'Agence de l'Eau. Il ajoute qu'il s'agit d'un premier contrat qui s'inscrit dans le cadre de l'actuel cycle du SDAGE (2016-2021) et qu'il y en aura un 2<sup>ème</sup> dans le cadre du prochain cycle du (2019-2027).

Après demande du président, la CLE n'a pas d'autres questions.

### ❖ **Avis de la CLE du SAGE**

Le président soumet le projet d'avis au vote de la CLE.

#### **Résultats du vote :**

- **62 votes pour**
- **0 vote contre**
- **0 abstention**

**L'avis de la CLE du SAGE de l'Arve est voté à l'unanimité avec le quorum des 2/3 :**

**Compte tenu des objectifs poursuivis par le contrat global qui contribue largement à la mise en œuvre du SAGE et au programme de mesure (PDM) du SDAGE, et compte tenu des moyens mobilisés par les partenaires financiers pour cette mise en œuvre sur le territoire, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Arve émet un avis favorable au Contrat Global de Bassin versant de l'Arve et à son programme d'action.**

Martial SADDIER remercie les collaborateurs de l'Agence de l'Eau et s'excuse car il doit se rendre à l'inauguration de la déchetterie à Taninges. Il délègue la présidence à M. Bruno Forel.

**5**

## **AVIS SUR LE PROJET DE CONTRAT DE TERRITOIRE ENS ALLUVIAL DE L'ARVE**

### ❖ **Propos introductifs par le Vice-Président, Bruno FOREL**

M. Bruno FOREL rappelle que ce contrat de territoire ENS, déposé par le SM3A, est rattaché au cours d'eau et aux milieux annexes, sur un vaste territoire qui englobe l'Arve et ses affluents. Ce contrat, à signer avec le département de la Haute-Savoie, permet d'agir au sein de l'espace « trame turquoise » qui a fait l'objet d'un important travail technique mené en concertation avec toutes les communes du territoire. Il précise qu'en parallèle des actions qui seront menées, des investigations seront poursuivies pour améliorer la délimitation de cet espace.

### ❖ **Présentation du projet de CTENS Alluvial de l'Arve (cf. diaporama de présentation)**

Sylvie DUPLAN présente le dispositif.

### ❖ **Echanges sur ce projet de Contrat de territoire ENS**

Bruno FOREL estime que ce dispositif permet de mener des actions volontaristes pour redonner de la vitalité aux rivières et aux milieux. Il remercie le Conseil Départemental pour son soutien.

Après demande du vice-président, la CLE n'a pas d'autres questions.

## ❖ Avis de la CLE du SAGE

Le président soumet le projet d'avis au vote de la CLE.

### Résultats du vote :

- 62 votes pour
- 0 abstention
- 0 vote contre

L'avis de la CLE du SAGE de l'Arve est voté à l'unanimité avec le quorum des 2/3 :

Compte tenu des objectifs poursuivis par le CTENS « espaces alluviaux du bassin de l'Arve », qui contribue largement à la mise en œuvre du SAGE, et compte tenu des moyens mobilisés par les partenaires financiers pour cette mise en œuvre sur le territoire, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Arve émet un avis favorable au contrat déposé par le SM3A et à son programme d'action.

## 6

### DERNIERS AVIS DE LA CLE

Conformément à l'article 7 des règles de fonctionnement de la CLE, modifiées le 29 septembre 2016, le bureau de la CLE du SAGE (par délégation de la CLE) a contribué à la consultation qui a été menée sur les questions importantes du futur SDAGE 2022-2027.

Cet avis est annexé pour information au présent compte-rendu.

### CONCLUSIONS

Bruno FOREL remercie les participants pour leur présence et leur soutien.

*Fin de la séance à 11h33*

Le secrétaire de séance

Le Président de la CLE

Anne-Lise BOUVIER (EDF)

Martial SADDIER



Schéma d'Aménagement  
de Gestion des Eaux  
du bassin de l'Arve

SAGE ARVE - SM3A - 300 Chemin des Prés Moulin - 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny  
Tél. : 04 50 25 60 14 - Fax : 04 50 25 67 30 - sage@sm3a.com